



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP\_2025\_0219

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

## Remplacement de systèmes de sécurité incendie dans trois collèges du pays de Saint-Malo

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-1, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Une opération de remplacement des systèmes de sécurité incendie des collèges Chateaubriand de Saint-Malo, Charcot de Saint-Malo et Le Bocage de Dinard a été lancée en 2023.

Après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Armor Ingénierie et l'approbation de l'estimation définitive, la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux conformément au cahier des clauses techniques particulières a été lancée en décembre 2024 :

- par le biais de marchés subséquents à l'accord cadre travaux pour les lots n° 1 (plâtrerie, menuiseries intérieures), n° 4 (électricité) et n° 5 (plomberie) ;
- en procédure adaptée ouverte pour le lot n° 2 (peinture et revêtements de sol).

A l'issue de cette consultation, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2025, a décidé d'attribuer ainsi les marchés :

- lot n° 1, marché subséquent, entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION, pour un montant de 91.363,42 euros HT ;
- lot n° 2, marché à procédure adaptée, entreprise ROCHERULLE RANSON, pour un montant de 31 371,38 euros HT ;
- lot n° 4, marché subséquent, entreprise SYGMATEL, pour un montant de 178 951,47 euros HT ;
- lot n° 5, marché subséquent, entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS, pour un montant de 11.982,80 euros HT.

Cela représente une opération de travaux total d'un montant de 313 669,07 euros HT, soit 376.402,88 euros TTC.

## Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les quatre marchés pour le remplacement de systèmes de sécurité incendie dans trois collèges du pays de Saint-Malo avec les titulaires définis dans l'exposé ci-dessus, retenus par la Commission d'appel d'offres.**

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
25 avril 2025  
ID: CP\_2025\_0219

Pour extrait conforme